

OPTIMISER LE RÈGLEMENT DES SINISTRES RC DES PARTICULIERS

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA042	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1917,00 €

LIEUX ET DATES :**PARIS**

- Du 05/06/2025 au 06/06/2025
- Du 01/12/2025 au 02/12/2025

OBJECTIFS

- Analyser les étapes de gestion des sinistres responsabilité civile des particuliers compte tenu des garanties en présence et des dommages subis
- Apprécier les responsabilités compte tenu des évolutions jurisprudentielles et de la nécessité de mettre en œuvre un recours
- Recenser les différents postes de préjudices indemnisables et leurs modes d'indemnisation

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici

[>>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Les participants travaillent à partir d'études de cas. Ils doivent statuer sur les garanties, les responsabilités et les recours. Les rappels techniques, juridiques et les apports méthodologiques s'effectuent au fur et à mesure de cet entraînement. La jurisprudence est analysée pour mesurer ses conséquences pratiques sur la gestion des sinistres.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance multirisque habitation, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

A. Analyser les étapes de gestion d'un sinistre responsabilité civile impliquant des particuliers

1. Vérifier l'imputabilité des garanties à l'événement déclaré
2. Dégager les exclusions et limitations de garantie dans le temps et dans l'espace
3. Prendre les mesures conservatoires

B. Apprécier les responsabilités et mettre en oeuvre les recours

1. Mesurer les évolutions jurisprudentielles
2. Rechercher et analyser les obligations des parties impliquées dans le sinistre
3. Apprécier la nécessité de recourir à l'expertise amiable ou judiciaire

C. Indemniser les victimes

1. Déterminer les préjudices matériels indemnifiables
2. Évaluer les préjudices

Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation**

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Confirmés dans les fonctions de :

Chargés d'indemnisation habitation
Managers indemnisation multirisque habitation
Gestionnaires de contrats habitation

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1917,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 23/02/2025 à 03:40